

Pour diffusion immédiate
CNW Code 36
Hebdomadaires régionaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Projet d'optimisation et d'ajout d'un procédé thermique de traitement de sols et d'autres matières contaminés à Saint-Ambroise

L'audience publique se poursuit le 23 janvier 2024

Québec, le 18 décembre 2023 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de Marie-Eve Fortin, présidente, et de Joseph Zayed, commissaire, annonce la tenue de la deuxième partie de l'audience publique sur le [projet d'optimisation et d'ajout d'un procédé thermique de traitement de sols et d'autres matières contaminés sur le territoire de la municipalité de Saint-Ambroise par RSI Environnement](#).

La deuxième partie de l'audience publique est consacrée exclusivement à la présentation des mémoires, ainsi qu'à l'expression des opinions verbales et des suggestions sur le projet par les personnes, les municipalités, les organismes et les groupes qui souhaitent donner leur avis à la commission d'enquête.

Date : À compter du 23 janvier 2024

Heure : 19 h

Endroit : Complexe socio-culturel de Saint-Ambroise, 156, rue Gaudreault, Saint-Ambroise
aussi en direct sur le [site Web](#) et la [page Facebook](#) du BAPE

Comment participer?

Il y a plusieurs façons de donner son point de vue. D'abord, il est possible de s'adresser à la commission à l'occasion des séances publiques, que ce soit pour présenter un mémoire ou s'exprimer verbalement sur le projet. Pour ce faire, il faut prendre rendez-vous avant le 10 janvier 2024 en remplissant le formulaire [Je parle à la commission](#) ou en téléphonant au 1 800 463-4732.

Il est également possible de déposer un mémoire sans le présenter en séance. Rappelons qu'un mémoire est un document qui n'a aucune limite de page et qui sert à exposer des préoccupations ou des opinions sur le projet. Il permet également de développer et de préciser les arguments qui soutiennent ces opinions. Celles et ceux qui souhaitent envoyer un mémoire ont jusqu'au 17 janvier 2024 pour compléter le formulaire [Je transmets un mémoire](#), ou encore, l'acheminer par la poste au 140, Grande Allée Est, bureau 650, Québec (Québec) G1R 5N6.

La commission offre aussi l'option de lui faire parvenir un court commentaire (moins de 1 000 caractères) ou une image commentée. Pour ce faire, il suffit de remplir les formulaires [Je transmets un commentaire](#) ou [Je transmets une image commentée](#) avant le 17 janvier 2024.

Les modalités de participation ainsi que des indications concernant la préparation d'un mémoire ou d'une opinion verbale se trouvent dans les pages [Je donne mon point de vue](#) et dans la section [Participer](#) du site Web du BAPE.

Où consulter la documentation sur le projet?

L'ensemble de la documentation est disponible en version électronique dans le [Registre des évaluations environnementales](#), sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, ainsi que dans le [site Web du BAPE](#), où les transcriptions des séances de la première partie de l'audience et les autres documents déposés dans le cadre des travaux de la commission d'enquête sont regroupés.

Plusieurs des documents relatifs au dossier peuvent aussi être consultés en version papier à l'hôtel de ville de Saint-Ambroise. De plus, il est toujours possible d'obtenir de l'information en communiquant avec le BAPE.

À propos du BAPE

Depuis 1978, le BAPE informe et consulte la population sur des projets et sur toute question relative à l'environnement que lui confie le ministre responsable de l'Environnement et qui pourraient avoir des répercussions sur son milieu ou sur sa qualité de vie. Organisme gouvernemental impartial, il enquête et avise le gouvernement afin d'éclairer sa prise de décision.

Suivez le BAPE sur les réseaux sociaux et abonnez-vous à l'infolettre, [L'heure juste](#).



– 30 –

Source : Alexandre Tanguay
Conseiller en communication
581 925-0690 ou 1 800 463-4732
saint-ambroise@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca